

Département de l'Yonne

COMMUNE DE GURGY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 octobre 2020

Le 22 octobre deux mille vingt, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni au foyer communal en séance publique sous la présidence de M. le maire, **Jean-Luc LIVERNEAUX**,

Etaient présents : M. Yves NAULLEAU, Mme Sandrine MARTIRÉ, M. Éric LENOIR, Mme Laëticia DA SILVA, M. Cyril CHAUVOT, M. Laurent BARDIN, Mme Nathalie BARDIN, M. Stéphane SAUVAGERE, Mme Kristel GEORGE, M. Laurent CAUCHOIS, M. Michel PANNETIER, Mme Audrey MACON, Mme Aurélie BERGER, Mme Véronique OKERMANS, Mme Céline BELLOT.

Ont donné pouvoir : M. Romuald DUFOURMANTELLE à Monsieur le maire, M. Olivier VILLEMINOT à Mme Kristel GEORGE, Mme Florence RENAUDIN à M. Laurent BARDIN.

Étaient absents : Monsieur Olivier VILLEMINOT, M. Romuald DUFOURMANTELLE, Madame Florence RENAUDIN.

Madame Sandrine MARTIRE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire, Monsieur Lenoir, Monsieur Chauvot, Monsieur Naulleau, Madame Da Silva et Mme George demandent le huis clos pour cette séance.

Monsieur le maire procède donc au vote et le huis clos est accepté à l'unanimité.

Monsieur le maire rappelle le décès récent de Monsieur Samuel Paty, professeur d'histoire géographique, suite à l'attentat perpétré à son encontre. Monsieur Paty avait dispensé un cours sur la liberté d'expression. Monsieur le maire revendique l'importance de préserver ce droit et propose de faire une minute de silence en la mémoire de cet homme.

I Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2020

Madame Berger indique qu'elle pense avoir participé au vote de la CLECT.

Monsieur Pannetier précise que, lors des échanges sur la désignation des membres aux commissions qui ont eu lieu lors du pré-conseil de septembre, il n'avait pas pu se positionner car absent mais indique qu'il était alors absent excusé.

Monsieur le maire remarque que ces précisions peuvent être communiquées en amont lorsque le compte-rendu est transmis par mail, ce qui permet de gagner du temps et d'imprimer des documents finalisés.

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2020 est ensuite approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire revient sur les consignes de la Préfecture concernant la tenue des réunions et les difficultés à concilier l'ensemble des contraintes liées à la pandémie de Covid.

II Administration générale

Délibération n°2020/47 : Désignation des conseillers municipaux, membres de la commission de contrôle du répertoire électoral unique

Monsieur le Maire rappelle que la loi 2016 1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il en découle la mise en place d'une commission de contrôle du répertoire électoral unique dont le rôle est d'assurer la régularité de la liste électorale mais aussi d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs (décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire).

Monsieur le Maire précise que cette commission est constituée de la manière suivante pour la commune de Gurgy :

- Cinq élus communaux,(3 appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et 2 appartenant à la deuxième liste)

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de nommer 5 conseillers municipaux. Ceux-ci sont choisis dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. A défaut, les plus jeunes conseillers sont désignés membres de la commission de contrôle.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **NOMME, les cinq élus suivants membres de la commission de contrôle du répertoire électoral unique :**
 - Monsieur Yves Naulleau
 - Monsieur Cyril Chauvot
 - Madame Laëtitia Da Silva
 - Monsieur Michel Pannetier
 - Madame Kristel George

Délibération n°2020/48 : Création de délégations municipales

Le maire rappelle qu'il préside de droit de toutes les commissions municipales.

Par délibération 2020/17 et 2020/21, Monsieur le maire rappelle qu'il avait été décidé de créer 4 postes d'adjoints en charge des 4 commissions et 2 délégations.

Après quatre mois de fonctionnement, les élus considèrent qu'il est nécessaire de créer les 2 délégations supplémentaires suivantes :

- **Achats** : Suivi et optimisation des dépenses
- **Subventions** : Recherche, constitution des dossiers et suivi des demandes de subventions.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

MOINS la voix de Mme Aurélie BERGER qui s'abstient

DECIDE de créer les délégations municipales suivantes :

- Achats : Suivi et optimisation des dépenses
- Subventions : Recherche, constitution des dossiers et suivi des demandes de subventions.

CONFIRMENT la nécessité des commissions et délégations municipales suivantes :

Commissions :

Travaux – entretien – Environnement – Fleurissement.

Famille - Enfance – Jeunesse – Ecoles – Solidarité – Santé.

Finances - Politique achats – Subventions – Locations - Urbanisme – Sécurité – Bois – Etangs .

Communication – Animation – Culture –Tourisme- Associations.

Délégations :

Culture.

Solidarité.

Achats.

Subventions.

III Finances

Délibération n°2020/49 : Délibération modificative n°3 du budget principal

Monsieur le maire rapporte les deux points justifiant d'adoption d'une troisième délibération modificative.

Concernant le financement du voyage scolaire, afin de simplifier l'encaisse de la participation des familles et le paiement des fournisseurs, il avait été convenu en 2019 avec l'école élémentaire que la mairie verse le reste à payer du coût total du voyage sous forme de subvention à la coopérative scolaire et que l'école prendrait en charge la gestion financière du projet. Il y a donc lieu d'ajuster la ligne budgétaire des subventions.

Suite aux difficultés rencontrées lors du stationnement des bateaux à l'escale fluviale et aux dégradations constatées sur le ponton, les élus ont opté pour la mise en place de protections sur ce dernier.

Sur proposition de Monsieur le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ADOpte la décision modificative n° 3 suivante :

Section de fonctionnement						
Dépenses				Recettes		
Chap	Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
011	6042	Achats de prestations de service	- 4 250.00 €			
65	6574	Subventions fonctionnement	4 250.00 €			
TOTAL			0.00 €	TOTAL		0.00 €

Section d'investissement							
Dépenses					Recettes		
Chap	Article	Désignation	Montant	Opé	Article	Désignation	Montant
21	2151	Divers	-1000.00 €	ONA			
21	2152	Protections ponton	1000.00 €	20111			
TOTAL			0.00 €		TOTAL		0.00 €

IV Ressources humaines

Monsieur le maire explique que la délibération prévue sur les indemnités d'astreintes est reportée. Il est nécessaire d'approfondir ce sujet afin que la délibération soit bien adaptée aux situations rencontrées en mairie. Il a souhaité mettre ce point à l'ordre du jour suite notamment à l'accident survenu sur un lampadaire de la commune qui avait nécessité l'intervention en urgence d'un agent communal et d'Enedis.

V Questions diverses

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du directeur des finances publiques informant la commune des membres désignés de la commission communale des impôts directs, il donne lecture du courrier.

Les membres sont les suivants :

Titulaires : M. Jean-Pierre Grizeau, M. Laurent Bardin, Mme Laëtitia Da Silva, M. Laurent Cauchois, M. Alain Bandonny et M. Jacques Satre.

Suppléants : M. Jean-Pierre Coste, M. Pascal Okermans, Mme Noëlle Lecuyer, Mme Jocelyne Loiselet, M. Daniel Ghys et M. Anthony Michel.

Monsieur le maire indique que cette information leur sera notifiée très rapidement.

Monsieur le maire évoque les différents échanges et transmissions sur les courriers du collectif environnement réceptionnés en mairie.

Madame Bardin informe qu'elle a contacté Monsieur Coum, chef des sapeurs pompiers de Gurgy, afin de savoir si les pompiers souhaitaient participer à la cérémonie du 11 novembre 2020. Elle a obtenu un accord de sa part.

Monsieur Naulleau annonce que les travaux de la véloroute ont bien avancé et sont pratiquement arrivés à l'autre bout de la commune. Il a récemment interpellé Madame Vidal, interlocutrice du conseil départemental à ce sujet, afin de savoir si les différents points critiques du tracé de ce circuit sur Gurgy soulevés en août seraient traités. Madame Vidal a confirmé qu'une réunion importante à ce sujet était prévue aujourd'hui même. Il persévère afin de faire avancer les positions des décideurs sur le passage au niveau du pont de la RD 48.

Monsieur Naulleau informe que les 2 STOP prévus sur Ravry ont été installés.

Monsieur Pannetier demande si le passage sous le pont de l'autoroute a été revu. Monsieur Naulleau fait tout son possible pour faire évoluer la situation.

Monsieur Chauvot informe les élus de l'avancement des travaux dans les écoles durant les congés scolaires, il indique que le couloir principal de l'école maternelle est totalement repeint cette semaine. Il précise que le projet du groupe scolaire est quasiment terminé. Une prochaine rencontre avec l'architecte aura lieu avant le 15 novembre afin de finaliser le chiffrage. Monsieur Chauvot indique que Monsieur Pannetier est le bienvenu à la commission travaux et remercie Madame George de leur dernier échange qui a été très constructif. Il termine son intervention en informant le conseil que tout fonctionne bien au niveau des services techniques de la commune, que le bouchage de trous dans la voirie est en cours et progresse en fonction des conditions météorologiques.

Madame Martiré invite les élus à venir à l'exposition de Monsieur Blin actuellement à l'espace culturel. Monsieur le maire indique que c'est un artiste Migennois très sympathique et attachant. Il rappelle que l'exposition est ouverte les mercredis, samedis et dimanches de 14h à 18h.

Monsieur Lenoir annonce que les tablettes et ordinateurs prévus au budget de la maison de la jeunesse ont été achetés et que des négociations sont en cours pour ce qui concerne le mobilier. Enfin, il étudie le remplacement des tableaux numériques de l'école élémentaire. Pour le bon fonctionnement de la circulation des informations, une procédure est en cours de validation pour ce qui concerne les demandes d'achats d'une certaine valeur. Il informe que le comité consultatif des sapeurs pompiers est convoqué pour sa première réunion le 28 octobre.

Madame Bellot indique qu'elle est désormais présidente du club de judo. Le bureau a été intégralement renouvelé. Elle remercie Madame Boissard qui a beaucoup œuvré pour ce club. La santé financière de l'association n'est pas très bonne. Elle revient sur la réunion du pré-conseil et s'interroge sur les intentions de Madame Berger quant à sa volonté de participer aux différentes commissions. Elle ne sait pas quoi en penser. Madame Berger indique que ça ne lui a pas été proposé depuis le départ. Monsieur le maire rappelle qu'elle avait dit dans son bureau qu'elle ne souhaitait pas participer. Madame Berger revient sur la question de la mise à disposition d'une salle afin de pouvoir recevoir du public au titre de son mandat d'élue régionale. Monsieur le maire rappelle leur échange à ce sujet lors duquel Madame Berger avait indiqué que si elle n'avait pas de local à Gurgy, elle irait sur Monéteau qui lui en proposait un. Il indique qu'elle s'était engagée ce jour-là à

restituer les clés de la mairie, ce qui a attendu au moins 15 jours. Madame Berger demande à être destinataire des invitations et comptes-rendus des commissions communales. Elle pense ne pas avoir manqué de respect aux autres élus, est venue au pré-conseil et souhaite participer.

Monsieur Pannetier demande si la commune a réceptionné le solde des 21 000.00 € suite à la clôture du syndicat de la station d'épuration transféré à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2020. Monsieur le maire informe qu'il n'y aura pas de restitution, la décision a été prise par le Président de consacrer le solde financier à l'entretien et au fonctionnement de la station. Monsieur Pannetier alerte sur le taux de la taxe d'aménagement que la communauté envisage de faire progresser de 1% par an et demande la plus grande vigilance aux élus qui participeront aux commissions communautaires à ce sujet. Monsieur Pannetier informe le conseil que l'UCGA n'organisera pas de soirée choucroute cette année en raison du contexte sanitaire.

Madame George apprécierait qu'un agenda partagé puisse être mis en place afin de pouvoir connaître les dates des commissions. Suite à ses échanges avec Monsieur Chauvot et Monsieur le maire, elle réitère son souhait d'œuvrer pour la commune et ne veut en aucun cas prendre part à des guerres qui ne la concernent pas et n'ont aucun intérêt pour avancer aujourd'hui.

Monsieur Bardin demande s'il peut bénéficier d'un local pour accueillir de manière formelle les administrés dans le cadre de sa mission d'aide sociale au CCAS. Il est disponible des mercredis après-midis et les samedis matins. Monsieur le maire lui confirme que c'est entendu et qu'il peut utiliser le second bureau du pôle de services. Madame Berger demande si c'est valable pour tous les élus. Madame George dit qu'il serait intéressant d'avoir une pièce dédiée à disposition des élus pour l'accueil des administrés. Monsieur Lenoir rappelle qu'il n'y a pas d'alarme au pôle de services et qu'il serait peut-être nécessaire de l'envisager. Monsieur Bardin souligne qu'il y a un peu de rangement à faire dans le bureau en question. Monsieur Cauchois ajoute que ce bureau est bien situé pour assurer la discrétion nécessaire à l'aide sociale. Monsieur Chauvot remarque qu'il faut également envisager une solution de chauffage convenable dans ce bâtiment. Monsieur Lenoir indique que ce dernier point est à l'étude. Monsieur Bardin relève que ce bureau était initialement destiné aux adjoints. Il indique qu'il a communiqué des créneaux de permanence sociale dans le Gurgy info et souhaite tenir cet engagement dès le mois de novembre.

Monsieur Bardin transmet la remarque d'habitants du gué de la baume qui se plaignent des différentes nuisances, bruits, odeurs, liées aux activités de la déchetterie, de l'usine à verre, de la centrale d'enrobée. Il communique également la surprise des riverains concernant le démarrage des travaux de la véloroute qui n'ont pas eu d'information à ce sujet.

Madame Macon rapporte les travaux de sa commission et indique qu'elle est en recherche active d'un médecin. La commission travaille actuellement sur le déplacement des archives communales dans un local adapté. La prochaine réunion sera consacrée à la préparation du budget 2021.

Madame Macon s'adresse à Madame Berger suite aux différents échanges concernant sa demande de participation aux commissions communales. Elle souhaite répondre à l'interrogation de Madame Berger sur le fait d'avoir toujours respecté les élus. Elle retrace le recours fait par la liste de Madame Berger suite aux élections et explique qu'elle s'est sentie insultée par les faits reprochés dans le recours lorsqu'elle est allée au tribunal. Elle retrace l'histoire de sa venue sur Gurgy et dit l'estime qu'elle portait alors à Madame Berger par rapport au développement initié sur Gurgy. Elle pensait avoir eu de la chance de la rencontrer lors de la visite du chalet appartenant à sa famille. Madame Macon s'est positionnée en qualité de candidate sur la liste de Monsieur Liverneaux dans l'unique but d'œuvrer pour la commune. La convocation au tribunal lui a causé beaucoup de souffrance, de l'énergie et de l'argent. Elle pense que Madame Berger maîtrise son sujet. Elle lui confirme également qu'aujourd'hui elle ne peut pas avoir confiance en elle, ne souhaite pas gérer le passif avec lequel elle n'a rien à voir et ne souhaite donc pas la présence de Madame Berger dans sa commission. Par

ailleurs, elle remercie Monsieur le maire de l'avoir sollicitée pour se présenter avec lui et l'ensemble de sa commission et de l'équipe municipale avec qui elle partage une très belle aventure.

Monsieur Cauchois rapporte la demande d'administrés de Ravry concernant la signalétique d'une voie sans issue. Monsieur Naulleau répond que les panneaux sont commandés. Monsieur Cauchois rapporte les mêmes plaintes que Monsieur Bardin concernant les nuisances au gué de la Baume.

Madame Okermans raconte sa visite aux actuelles archives en compagnie de Madame Macon. Elle indique qu'après concertation avec Madame Sevestre, secrétaire de mairie, des pistes sont à l'étude et qu'il y a un gros travail à faire pour assurer la conservation du patrimoine administratif de la commune.

Monsieur le maire indique qu'il a participé ce matin au conseil communautaire. Concernant les nuisances au gué de la Baume, il rapporte qu'il a rencontré Madame Guiblain, maire de Monéteau, et a pris contact avec Monsieur Mion, élu communautaire en charge des déchets. Une réflexion est en cours concernant le fonctionnement des déchetteries de la communauté. Une réunion sera organisée sur ce sujet avant la fin de l'année.

Monsieur le maire informe que des gens du voyage sont venus la semaine passée afin de solliciter un stationnement sur la commune. Monsieur le maire a contacté la gendarmerie qui assure depuis une ronde pour éviter leur installation. Cet après-midi a eu lieu le premier comité de pilotage de la communauté concernant les gens du voyage. Le Président de ce COPIL est le maire de Chevannes. Monsieur le maire indique que c'est un sujet juridiquement compliqué et qu'il subsiste beaucoup d'interrogations. C'est effectivement une compétence de la communauté mais les communes restent malgré tout responsables chez elles. Il y a également des difficultés avec la préfecture. Une réunion se tenait ce soir entre le responsable de l'aire d'accueil d'Auxerre, le personnel juridique de la communauté d'agglomération et Monsieur Bonnefond, vice-président de la CA. Monsieur Bardin remarque que la loi impose aux communes de plus de 5 000 habitants de créer une aire de grands passages. Monsieur le maire répond que l'aire de grands passages répond à une procédure précise dédiée à une manifestation particulière, festive ou religieuse. Le budget prévisionnel 2021 de la CA sur ce poste est de 100 000.00 €. Il remarque qu'il existe aussi une problématique de territoire avec l'idée d'arrondissement et un croisement avec le PETR du grand Auxerrois. Ainsi, les communes de Chemilly et Beaumont sont par exemple plus près d'Auxerre que de Saint Florentin alors qu'elles appartiennent à la communauté du Florentinois. Monsieur Pannetier indique qu'il a récemment échangé avec le maire de Paron qui gère l'aire de grands passages de Sens, aire qui semble bien fonctionner.

Monsieur le maire informe que des administrés sont venus le rencontrer suite à l'article paru dans l'Yonne Républicaine la semaine dernière concernant le recours au tribunal administratif dans lequel est impliquée la commune et ont demandé des informations. Monsieur le maire confirme que les contestations émises dans le recours n'ont débouché sur aucune condamnation. Monsieur Sauvagère espère que les choses seront dites, cela ayant énormément affecté les élus et leurs familles. Certains élus sont favorables à ce qu'une réponse soit faite.

La séance est levée à 20h00